



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANLA

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâties ou non bâties, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Rue de la Chapelle 65370 ANLA  
Référence cadastrale : A 471 Propriétaire Privé.

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : En cours.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Pas de contraintes

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : Bon état et entretenus régulièrement (Voir photos).

- Description sommaire du bâtiment : Forges à la Catalane

Photographie(s): 2 photos envoyées



Galaxy S21 FE 5G



Galaxy S21 FE 5G



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANTICHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Lavoir

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin d'Arriouat

Référence cadastrale : A 19

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Lavoir communal, toiture en tuile

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANTICHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Métier à ferrer

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : RD 125, Route de Houssat

Référence cadastrale : A 287

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Petit bâtiment en mur plein et toiture en tuile

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANTICHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
- Chapelle

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement Rue du Centre et Route de Houssat

Référence cadastrale : A 282

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Chapelle en pierre, voir photo

Photographie(s):



**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti

-

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse :

Référence cadastrale : A 164

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : non habitable pour le moment pas de toit  
Travaux en cours suite a vente du bien par Monsieur BORIE
- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):



**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
- Fontaine

**LOCALISATION DU BATIMENT : LA FONTAINE**

Adresse : PLACE DU TILLEUL

Référence cadastrale : Sur la voirie publique

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU EN ATTENTE PLUI

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : SOUMIS AUX ARCHITECTES DES BATIMENTS DE France

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : A REFAIRE BASSIN POREUX
- Description sommaire du bâtiment :

MURS EN PIERRE ET BASSIN ENTOURÉ DE PIERRES TOMBALES DE CIMETIERE AREFAIRE

Photographie(s):





## GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : BRAMEVAQUE

### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
  - Eglise

### LOCALISATION DU BATIMENT : EGLISE

Adresse : 2 Rue Dame Marguerite

Référence cadastrale : A 284

### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU EN ATTENTE PLUI

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : SOUMIS AUX ARCHITECTES DES BATIMENTS DE France

### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : crépi abîmé qui se désagrège et des fissures qui réapparaissent à l'intérieur (malgré une rénovation datant d'il y a 33 ans), chrisme au-dessus de la porte d'entrée fissurée.
- Description sommaire du bâtiment : église paroissiale du XII siècle, avec des éléments inscrits au patrimoine des bâtiments de France, entretenue correctement et régulièrement par la commune, en pierre taillée, flanquée d'un clocher voûte (support de la cloche

classée), ceinte de l'ancien cimetière aménagée en jardin.

- Une pierre tombale datée de 1329 est classée, située à l'entrée de l'église. Elle est sculptée de 2 gisants : une silhouette féminine encore visible (**mais en danger de disparition**). Et une silhouette masculine repérable en lumière rasante ou par complément des traits.

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : BRAMEVAQUE

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
- Lavoir

**LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR**

Adresse : PORTE DE VILLE

Référence cadastrale : A 256

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU EN ATTENTE PLUI

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : SOUMIS AUX ARCHITECTES DES BATIMENTS DE France

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : TOITURE A REFAIRE
- Description sommaire du bâtiment :  
Murs en pierre et toit en tuile avec des poissons à l'intérieur

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
- CROIX

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin rural dit de la Croix (à la limite avec la commune Villeneuve-Lécussan (31580)

Référence cadastrale : Non cadastré (au niveau de la parcelle A 193)

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Pilier en bois surmonté d'une croix en métal

Photographie:





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- CROIX

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : au croisement entre chemin du Pont neuf et rue du Pont neuf

Référence cadastrale : Non cadastré (au niveau de la parcelle B 869)

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Pilier en béton surmonté d'une croix en métal

Photographie:







GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- LAVOIR

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : D 75, bord de route

Référence cadastrale : Sur la voie publique, non cadastré

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Proximité voie ferrée

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment :  
Lavoir surmonté d'une toiture en tuile  
Trois murs en dur et ouverture en façade avec des poutres en bois.

Photographie:





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Lavoir

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Voie publique. RD 24  
Rue de la Gare

Référence cadastrale : /

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment :  
Lavoir entouré de trois murs en pierre.

Photographie:





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Croix

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : au croisement entre la rue de la Neste et la rue de Bigorre

Référence cadastrale : Sur la voie publique

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Pilier en ciment, surmonté d'une croix en métal

Photographie:



**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti

-

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Chemin de Guilhem

Référence cadastrale : A 19 0127

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N/A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : N/A

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : Bon état
- Description sommaire du bâtiment :  
Eglise

Photographie(s):







GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâties ou non bâties, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUi-h :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
-

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Route de Mauvèiron / chemin Peugeron  
65370 - GEMBRIE.  
Référence cadastrale : A 579

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**INTERET ARCHITECTURAL :**

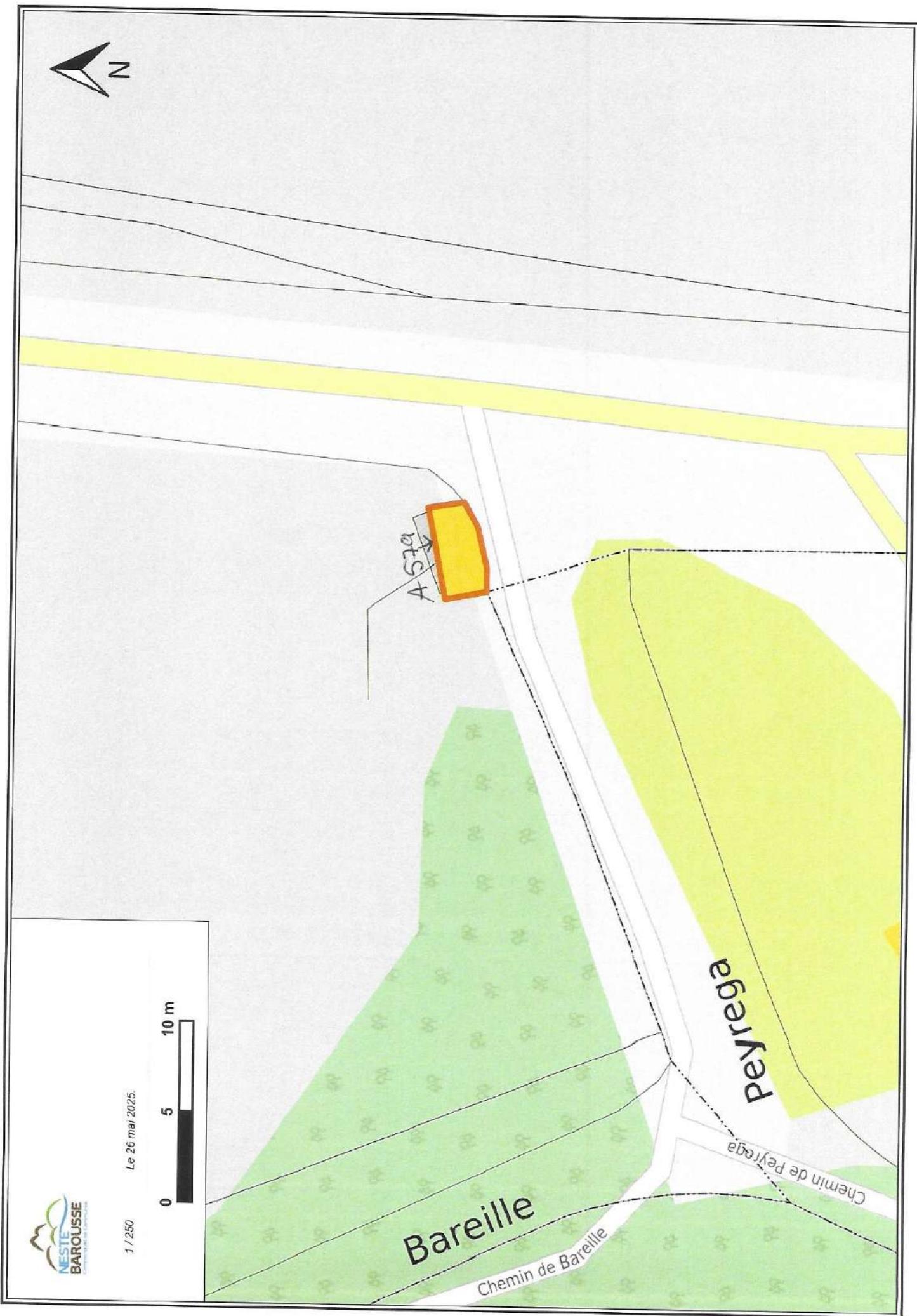
- Etat du bâtiment : Bon ETAT

- Description sommaire du bâtiment :

AB1-BUS en béton / Pierre à tuile  
Appartement à la clinique de Genève

Photographie(s):

Je vous joins les photos et le plan  
de situation.





**Plui gembrie /Parcelle A 529 MAIRIE DE GEMBRIE /ABRI BUS**

**Route de Mauléon**



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Calvaire

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement entre Route de Troubat et Rue de l'Eglise

Référence cadastrale : sur l'espace public

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Calvaire et fontaine

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Fontaine

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement entre Route de Troubat et Chemin de Sarlongues

Référence cadastrale : sur l'espace public

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Fontaine

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue du Général De Gaulle

Référence cadastrale : sur l'espace public

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
fontaine

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Fontaine

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement entre Chemin de Cabaou et Route de Troubat

Référence cadastrale : sur l'espace public

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
fontaine

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Lavoir

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Mauléon

Référence cadastrale : sur l'espace public

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Bâtiment avec toiture en tuile

Photographies :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GENEREST

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Bélier Hydraulique mécanique

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Plan de Pouts

Référence cadastrale : C 264

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Local bétonné avec un système de pompage d'eau dans le cours d'eau

Photographies :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : IZAOURT

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- moulin

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue du Moulin

Référence cadastrale : B 124

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment : Forges à la Catalane

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : MAULEON-BAROUSSE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Maison à colombage

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin de Saorgue, Mauléon-Barousse

Référence cadastrale : AB 471

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : ZC (secteur ouvert à la construction)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Maison avec poutres en bois apparentes. Bâti surplombant la voirie

Photographie(s):







GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : MAULEON-BAROUSSE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Cheminée en brique

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue de la Christinie, RD 925

Référence cadastrale : AB 195

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : ZC (secteur ouvert à la construction)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Cheminée en brique en type industrielle

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : MONTSERIE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâties ou non bâties, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
Motte féodale

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Cap du village

Référence cadastrale : A 441

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : pas de bâti, forte probabilité de ruines. Préservation des vestiges

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : NESTIER

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Mur en pierre

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue de la Placette

Référence cadastrale : Mur de clôture de la parcelle B 327

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques : Calvaire du Mont Arès

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Mur en pierre

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Muret

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin de Campagnac

Référence cadastrale : A 81-80-79-78-77-1002-1001

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage
- Description sommaire du bâtiment : Muret de clôture de pierre sèche

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Muret

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin die Sages

Référence cadastrale : A 159

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Périmètre de la Chapelle Saint-Julien

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage
- Description sommaire du bâtiment : Muret de clôture en pierre

Photographie :





## GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
- Chapelle

### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement du Camin de Goutaou et du Camin de Malhoc  
sur l'espace public

Référence cadastrale : A 680

### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Dans le périmètre de la Chapelle Saint Julien

### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage, bâti entretenu
- Description sommaire du bâtiment : Mur en pierre et murs maçonnes.  
Toiture en ardoise  
Mur pignon en bois

Photographies :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Chapelle

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin de Matiouat

Référence cadastrale : A 707

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Dans le périmètre de la chapelle Saint Julien

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Chapelle blanche, murs et toit existants

Photographie :



Google



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Muret en pierre

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin de Campagnac

Référence cadastrale : A 81-80-79-78-77-1002-1001

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Périmètre de la Chapelle Saint-Julien

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage
- Description sommaire du bâtiment : Muret de clôture de pierre sèche

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- LAVOIR

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : LANNE DES BARATS , Camin Die Sages

Référence cadastrale : A 160

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Dans le périmètre de la chapelle Saint Julien

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment :

Lavoir public en pierre, toiture présente

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : THÈBE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Calvaire

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Sur la D 924 au croisement avec le ruisseau de Gouhouron

Référence cadastrale : non cadastré

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Croix en bois avec une statue du Christ

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : THÈBE

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Fontaine

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : dans les bois

Référence cadastrale : non cadastré (sur la parcelle A 386)

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

- Description sommaire du bâtiment :  
Fontaine

Photographie(s):

Non desservi



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- 

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Impasse de la Larriouère

Référence cadastrale : A 437

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Édifice en pierre

Photographie :







GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti  
- Fontaine

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Rue de la fontaine

Référence cadastrale : sur la voirie publique

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : Bon état, fontaine bâtiment architectural

- Description sommaire du bâtiment :

Fontaine publique

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Muret en pierre

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin du Saradet

Référence cadastrale : Mur de clôture des parcelles A 784-785-786

#### CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques

#### INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Muret de clôture en pierre

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI  
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- 

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Place du Tilleul

Référence cadastrale : A 383

**CONTRAINTE D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

**INTERET ARCHITECTURAL :**

- Etat du bâtiment : Façade maison, bon état

- Description sommaire du bâtiment :  
Maison de type bourgeoise

Photographie ,:

